Canada Media Fund
Fonds des médias du Canada

BLACK ON BLACK FILMS

2e VOLET séries numériques et télé
RÉSIDENCE-LABORATOIRE EN SCÉNARISATION
JE ME VOIS À L'ÉCRAN

Pour les créateurs.rices émergent.es en séries de fiction (numériques et télé)
issu.es de communautés afro-descendantes du Québec

Présentation du programme

2020-2021

1. QUE DOIS-JE SAVOIR EN PREMIER SUR CE PROGRAMME ?

1.1. À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME ?

Aux créateurs.rices émergent.es en cinéma ou télé issu.es de communautés afro-descendantes du Québec.

1.2. QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

Les projets de scénarisation de séries de fiction, numériques ou télé.

1.3. COMBIEN DE DEMANDES SERONT ACCEPTÉES ?

Deux (2) demandes seront retenues.

1.4. QUELLE EST L'AIDE ACCORDÉE ?

Les créateurs.rices retenu.es participeront à un laboratoire de création au cours duquel elles et ils compléteront l'écriture d'une bible complète pour une série numérique ou télé de fiction. Tout au long des 16 semaines que dure le programme, elles et ils seront accompagné.es par des professionnel.les et auront accès à divers outils. De plus, une bourse de 1 000$ leur sera remise.

1.5. QUELLE EST LA DATE LIMITE ?

Le dimanche 28 février 2021 avant **23h59.**

1.6. QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ?

Black on Black Films et le **Fonds des médias du Canada** poursuivent avec ce programme les objectifs suivants :

- soutenir la vitalité artistique et le développement professionnel des créateurs.rices des communautés afro-descendantes en début de carrière ;
- favoriser leur accès au milieu et à l'industrie audiovisuelle et y augmenter leur présence ;
- soutenir l'intégration des particularités sociétales et culturelles, propres aux communautés afro-descendantes, dans l'élaboration de récits fictionnels ancrés dans la réalité québécoise contemporaine.

2. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE ?

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Statut et conditions

i. être un.e créateur.trice professionnel.le émergent.e issu d'une communauté afro-descendante
ii. être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e canadien.ne à la date du dépôt;
iii. être domicilié.e sur le territoire de la province de Québec.

Créateur.rice professionnel.le

Est considéré dans le présent programme comme créateur.rice professionnel.le, une personne, autodidacte ou possédant une formation académique, qui a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au

développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (créateurs.rices de la même tradition artistique).

Elle ou il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'elle ou il réalise.

Créateur.rice émergent.e

Est considéré dans le présent programme comme créateur.rice émergent.e un.e créateur.rice qui possède un minimum d'expérience professionnelle sans pour autant avoir déjà intégré les circuits usuels de financement. Elle ou il doit avoir mené à terme au moins un projet de scénarisation ou de réalisation. Elle ou il doit aussi être âgé.e de 18 ans ou plus à la date limite de dépôt de la demande.

2.2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

i. avoir un projet de série de fiction ;
ii. être disponible sur une période 16 semaines (temps partiel – horaire à définir entre candidat.es et mentor.es, selon les disponibilités de chacun).

3. QUI NE PEUT PAS DÉPOSER ET POURQUOI ?

3.1. INADMISSIBILITÉ DES INDIVIDUS

- les créateurs.rices qui ne répondent pas aux conditions générales et spécifiques d'admissibilité.

3.2. INADMISSIBILITÉ DES PROJETS

- les projets déjà scénarisés ;
- les projets de nature essentiellement promotionnelle.

3.3. INADMISSIBILITÉ DES DEMANDES

- les demandes incomplètes ;
- les demandes déposées par un organisme ;
- les demandes reçues après la date limite de dépôt.

4. QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME ?

4.1. DANS QUELLE LANGUE DOIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE?

Les projets d'écriture en langue française ou anglaise sont acceptés.

4.2. QUELLE EST LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE?

La réalisation de la résidence en scénarisation s'échelonnera sur une période de 16 semaines (à temps partiel). Au cours du programme, une présentation publique (pitch) des projets sera organisée avec un partenaire de l'industrie.

4.3. QUELLE EST LA NATURE DU SOUTIEN?

4.3.1. Services offerts (96 heures)

- Ateliers de technique d'écriture et d'accompagnement en scénarisation;
- Comités de lecture ;
- Atelier d'initiation à la réalisation ;
- Techniques de réseautage et participation à des rencontres professionnelles (en groupe) ;
- Survol des différentes ressources de financement. Préparation à un pitch public auprès d'intervenants (producteurs, diffuseurs) de l'industrie

Au terme du programme, les candidat.es auront complété l'écriture d'une bible de série dont elles et ils conserveront les droits.

4.3.2. Aide financière

Une bourse de 1 000 $ de soutien à la création sera offerte à chaque créateur à l'issue du programme. Un premier versement de 500$ sera versé au candidat à la mi-parcours et un deuxième versement de 500$ sera versé à la remise de la version finale de leur bible, à la fin du programme.

5. COMMENT SONT ÉVALUÉES LES DEMANDES ?

Les demandes seront évaluées par un jury composé de professionnel.les membres du collectif **Black on Black Films,** de membres de l'industrie et de la ou du directeur,rice artistique du programme.

Tous les projets seront évalués au mérite et la sélection prendra en considération la valeur comparée des projets.

5.1. QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ?

Le comité d'évaluation tiendra compte des **objectifs du programme** et des **critères** suivants :

- qualité artistique du projet;
- qualité artistique et originalité des réalisations antérieures ;
- impact sur l'intégration du créateur au milieu artistique québécois;
- faisabilité du projet.

Le comité d'évaluation portera une attention particulière aux créateurs.rices issu.es de l'extérieur de la Région métropolitaine de Montréal, ainsi qu'aux projets qui s'inscrivent dans la création d'une vision afro-descendante de la télé québécoise.

5.2. QUI ÉVALUE ET COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS ?

5.2.1. Quelle est la procédure ?

- Réception et vérification de l'admissibilité ;

- Sélection de 4 finalistes par les membres du jury, composé de professionnel.les membres de Black on Black Films et de la ou du directeur.rice artisique du programme;
- Les finalistes viendront présenter en personne ou par Zoom leur projet aux membres du jury en vue du choix des 2 lauréat.es ;
- Communication avec les lauréat.es qui devront réitérer leur disponibilité.

6. COMMENT FAIRE POUR PRÉSENTER MA DEMANDE ?

6.1. SUR QUEL SUPPORT DOIS-JE PRÉSENTER MA DEMANDE ?

Le créateur.rice doit remplir le formulaire du programme *Je me vois à l'écran*.

6.2. QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE J'AURAI À JOINDRE ?

- Le formulaire dûment complété ;
- Une lettre expliquant pourquoi vous voulez participer à ce programme ;
- Un résumé (synopsis) du projet de série de fiction, maximum 1 page (format PDF);
- Un extrait d'un scénario antérieur, écrit en français ou anglais, maximum 10 pages (format PDF) ou d'une œuvre audiovisuelle réalisée (lien vidéo) ;
- Un CV.

Seuls les documents exigés seront transmis aux membres du jury.

6.3. QUEL EST LE FORMAT SUGGÉRÉ POUR L'ENVOI DU DOSSIER ?

Tous les documents (PDF) doivent être regroupés dans **un seul fichier** zip et envoyés via WeTransfer, Google Drive ou tout autre outil de transfert de fichier.

Les demandes doivent être acheminées par courriel uniquement à l'adresse électronique suivante **:** jmvae@blackonblackfilms.org

7. COMMENT ME SERA VERSÉE LA BOURSE ?

7.1. QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION ?

Un premier versement de 500$ sera effectué à la mi-parcours et un deuxième versement de 500$ à la remise de la version finale de leur bible.

8. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

8.1. RAPPORTS

8.1.1. Quoi ?

Les créateurs.trices présenteront un rapport de participation dont le format sera défini par Black on Black Films.

8.1.2. Quand ?

Au plus tard 3 semaines après la fin du programme de 16 semaines.

8.1.3. Comment?

Les responsables du programme feront parvenir au participant le gabarit du rapport à compléter par courriel.

8.2. AUTRES OBLIGATIONS

8.2.1. Preuve d'engagement

Une entente sera signée avec les créateurs.rices choisi.es et Black on Black Films.

8.2.2. Avis

Le/la créateur.rice s'engage à :

- réaliser son projet tel que prévu ;
- aviser le plus rapidement possible de son incapacité à réaliser dans les délais prévus le projet d'écriture et les activités qui en découlent.

9. QUAND PUIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE ? QUAND AURAI-JE MA RÉPONSE ?

9.1. QUEL EST LE DÉLAI DE RÉPONSE ?

Entre la date limite de dépôt et le traitement des dossiers, une période de 4 semaines est requise pour le traitement des demandes. Toutefois, les 4 finalistes sélectionnés pour venir présenter leur projet en personne au comité de sélection seront avisé.e.s dans la semaine du 8 mars 2021.

9.2. COMMENT SERAI-JE MIS AU COURANT DE LA DÉCISION ?

Les créateurs.trices seront avisé.e.s de la décision par courriel. Aucune décision ne sera transmise par téléphone.

9.3. QUI PEUT ME DONNER DES RENSEIGNEMENTS SUR MA DEMANDE ?

Marie Ka et Mylène Augustin
jmvae@blackonblackfilms.org

10. COMMENT PUIS-JE OBTENIR PLUS D'INFORMATION ?

10.1. SUR LA PAGE FACEBOOK DE **BLACK ON BLACK FILMS**

10.2. AUPRÈS DES RESPONSABLES DE LA DEMANDE

Pour Black on Black Films
Marie Ka et Mylène Augustin
jmvae@blackonblackfilms.org